



Procès-verbal du conseil municipal du 10 septembre 2022

Début de la séance : 9h11

Présents : Alain MESBAH-SAVEL (président de séance), Agnès ORÊVE, Sylvain BOSC, Fabienne FROMENTOUX, André VICTOURON, Jessica MOTTIN, Jean-Marc COULAUD, Isabelle JUNIQUE, Bernard MINODIER, Daniel SAPET, Cathy GAUTHIER, MAGNOULOUX Bernard

Absents : Axel CABLÉ, Tanguy ANTRESSANGLE

Secrétaire de séance : Patrick MARGAND

Quorum : 8

Ordre du jour :

1. Convention d'utilisation du gymnase de Saint-Félicien

Arche Agglo a rétrocédé la gestion du gymnase de Saint-Félicien à la commune d'implantation à compter du 1^{er} juillet 2022.

Les communes ayant participé financièrement à sa construction en ont défini les conditions d'occupation dans une convention d'utilisation. Cette dernière permet de garantir l'accès au gymnase pour les administrés tout en encadrant les modalités d'organisation de cette occupation.

La commune d'Arlebosc entre dans la convention. Arche Agglo versera une contribution annuelle à la commune de Saint-Félicien.

Pour 12 – Contre 1 (M. MAGNOULOUX)

2. Charges scolaires : frais de fonctionnement et convention avec école de Saint-Félicien pour l'année 2021/2022

Les charges pour l'année scolaire 2021-2022 concernent 8 élèves et 1 jusqu'aux vacances de Pâques pour un total de 5 898,24 € (soit 674,10 € par élève pour une année entière).

Pour 11 – Abstention 1 (Mme FROMENTOUX) – Contre 1 (M. MAGNOULOUX)

3. Actualisation de la convention relative à l'organisation du transport scolaire par Arche Agglo

Arche Agglo assure la gestion des transports scolaires des élèves du territoire depuis 2019.

La convention arrive à échéance le 30/08/2022. La nouvelle convention permettra aux communes de donner leur avis sur les créations ou suppressions de service et donnera la possibilité à celles qui le souhaitent d'organiser des services de transport scolaire supplémentaires.

Pour 12 – – Contre 1 (M. MAGNOULOUX)

4. Acquisition d'un mobil-home

M. le maire propose de faire l'acquisition d'un mobile-home de 26,25 m² implanté au camping municipal de Saint-Victor. L'achat permettra de diversifier le type d'hébergement saisonnier offert aux touristes et en évitera ainsi l'occupation à l'année par un éventuel acquéreur.

Le mobile-home est en bon état tout équipé. Valeur 6000,00 €

Pour 12 – Contre 1 (M. MAGNOULOUX)

5. Clé de répartition pour les dépenses communes à l'ensemble de l'immeuble de la fontaine

Les dépenses communes à l'ensemble de l'immeuble de la fontaine nécessitent une clé de répartition car la destination des biens relève d'une fiscalité différente.

Chaque étage répondant à un type d'activité, les dépenses seront réparties en fonction de leur surface et de leur destination :

- Commerce restauration > rez-de-chaussée = 171 m² soit 31 %
- Bibliothèque > 1^{er} étage = 133 m² soit 24 %
- Espace coworking > 2^{ème} étage = 138 m² soit 25 %
- Logement > 3^{ème} et dernier étage = 115 m² soit 20 %

Pour 12 – Contre 1 (M. MAGNOULOUX)

Questions diverses :

a) Informations sur la charte de territoire du projet de territoire d'Arche Agglo

Cette charte définit le projet global de développement de notre territoire.

Les orientations auxquelles elle devra répondre :

- Équipements et de services de proximité accessibles
- Politiques écologiques pour économiser nos ressources
- Territoire qui ose et qui innove
- Diversité et solidarité, ciment du lien social
- Bien vivre et sentiment d'appartenance partagé

b) Informations sur le plan communal de sauvegarde

La première réunion s'est tenue fin août 2022.

De nombreuses informations sont à prendre en compte pour pouvoir effectuer ce plan de sauvegarde en cas de séisme, feux de forêt etc. Il faut essayer de prévoir tous les cas de figure d'incidents qui peuvent arriver et les catégoriser.

Il est donc nécessaire d'établir pour chaque quartier un recensement précis des maisons, de leurs habitants, des animaux et d'envisager les actions à mener pour les secours.

Le plan doit être refait tous les 5 ans

c) Points sur les travaux

Bâtiment de la fontaine :

Tous les vendredis matin il y a une réunion de chantier.

Les travaux de démolition sont bientôt terminés. Fin octobre l'escalier devrait être monté.

3 devis ont été établis pour la cuisine, le bar et leurs annexes. La décision du choix sera faite avant la fin du mois de septembre.

Appartements de la Poste :

Les extérieurs sont terminés et l'intérieur est bien avancé. La première couche de peinture est presque finie et l'électricité bien avancé. Une pièce est déjà carrelée.

Snack-bar de Pouyol :

Nous sommes toujours en attente du permis de construire.

Prochain conseil municipal planifié le 22/10/2022